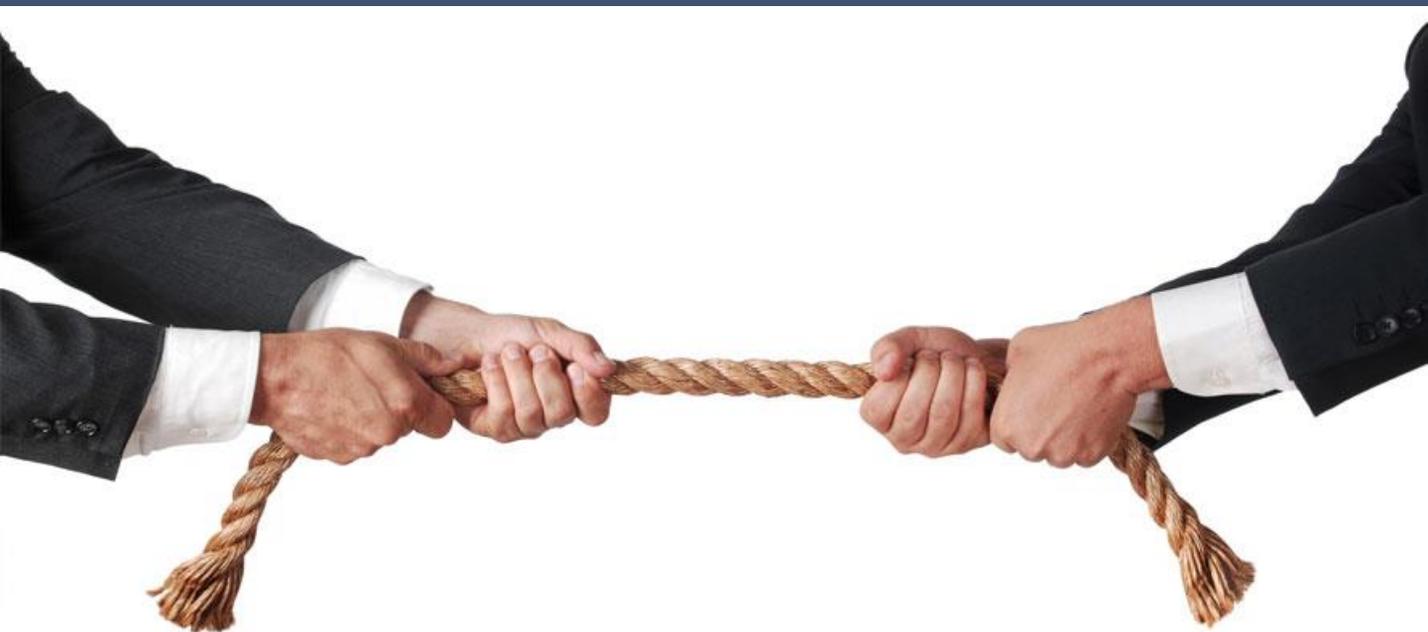


CRC, LE SNB OBTIENT DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES



Depuis le 18 juillet 2019, le SNB s'est résolument attaché à négocier les meilleures conditions d'accompagnement pour les collègues dont le CRC ferme mais aussi pour ceux dont les métiers disparaissent ou sont transférés.

Avec pragmatisme et détermination, nous avons siégé dans les instances et en séances de négociation pour améliorer le projet initial.

Après 3 mois d'âpres échanges, nous obtenons :

- ✓ L'engagement de ne procéder à aucun licenciement
- ✓ La prise en compte des mobilités comme étant à l'initiative de LCL
- ✓ Le respect des trajectoires d'évolution professionnelles promises
- ✓ La garantie a minima pendant 8 trimestres de la RVP perçue avant la mutation si opportunité inférieure et 6 trimestres dans les autres cas.
- ✓ La prise en compte des trajets depuis le domicile et non depuis le lieu de travail
- ✓ Le maintien des contrats à temps partiel tels que signés
- ✓ Prise en compte des problématiques d'allongement de trajet et gardes d'enfants.

Pour le SNB, le fond doit primer sur la forme.

Pour autant vos élus ont voté défavorablement cette réorganisation qui impactera considérablement les conditions de travail de plus de 300 collègues.

Vos élus SNB sont à votre disposition sur le terrain pour vous accompagner dans vos démarches.



**SYNDICAT NATIONAL
DE LA BANQUE LCL**

1^{er} réseau social de la Banque, de la Finance et du Crédit !

SUIVEZ-NOUS !
SNB CFE CGC LCL

☎ 01.42.95.18.57



WWW.SNBLCL.NET